



Directrice de la Publication : Armelle BOTHOREL – Rédacteur : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito

Pour une mobilité solidaire et durable

Le 23 septembre dernier, nous avons invité les représentants des 8 EPCI du département à une réunion consacrée à la présentation du projet de Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

Madame Louise LARCHER, conseillère technique auprès de l'AMF nationale, a insisté sur les 3 objectifs visés par le projet de loi :

- Apporter à tous et partout des solutions alternatives à la dépendance à l'usage individuel de la voiture ;
- Développer l'innovation et les nouvelles solutions de mobilité qui doivent être mises au service de tous ;
- Réduire l'empreinte environnementale des transports en réussissant la transition écologique dans notre façon de se déplacer.

Le texte concerne les collectivités locales dans la mesure où il modifie l'organisation et l'exercice de leurs compétences mobilité.

Le plan de déplacement urbain va devenir plan de mobilité et s'imposera aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) à compter du 1er janvier 2021 pour les intercommunalités de plus de 100.000 habitants.

Au fur et à mesure des échanges, il s'est avéré que le défi des mobilités doit se traduire par une réponse adaptée, appropriée, différenciée selon les spécificités de chaque territoire (ruralité...).

Les enjeux qui en émanent sont essentiels et un subtil équilibre tant économique, social, écologique, que d'aménagement au sens large (habitat notamment) est à rechercher.

Afin de mieux appréhender la problématique des mobilités, un forum intitulé « Mobilité en territoire peu dense : quelles compétences, quels financements ? » se tiendra lors du 102ème Congrès des Maires le mercredi 20 novembre prochain matin.

Armelle BOTHOREL
Présidente de l'AMF 22

1 – VIE DE L'ASSOCIATION

Conseil d'Administration – 18-09-19

Les sujets qui ont été abordés sont les suivants :

- Choucas des Tours
- Organisation des Services des Finances Publiques en Côtes d'Armor
- Vie de l'Association
- Questions diverses

Le Colonel MONTMORENCY, nouveau Directeur du Groupement de Gendarmerie des Côtes d'Armor est venu se présenter et restituer les principaux enseignements issus de l'enquête qui a été portée auprès des Maires costarmoricains au cours de cet été

Conseil d'Administration Extraordinaire – 18-09-19

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis en session extraordinaire sur l'organisation des services des finances publiques en Côtes d'Armor.

La réunion s'est déroulée en présence de Monsieur LE BRETON, Préfet des Côtes d'Armor, et des Services des Finances Publiques des Côtes d'Armor, représentés par Monsieur LE BUHAN, Directeur Départemental.

2 – INFORMATIONS EXTÉRIEURES

Préfecture des Côtes d'Armor

*DDCS – Nuit du droit « Violences conjugales comment en sortir ? »
vendredi 4 octobre 2019*

Dans le cadre de la troisième édition de la Nuit du Droit, que le Ministère de la Justice souhaite voir rayonner sur l'ensemble du territoire, divers partenaires (TGI de Saint-Brieuc, Barreau de Saint-Brieuc, Antenne de la Faculté de Droit, CAD 22...) ont souhaité renouveler l'organisation d'une conférence qui avait rencontré un réel succès.

Cette année, afin de s'inscrire dans le cadre du Grenelle des « Violences faites aux femmes » et soutenir ce temps d'information et de sensibilisation, la Nuit du Droit sera consacrée à cette cause.

Une table ronde est donc organisée le vendredi 4 octobre à 18 h 00 sur ce thème « Violences conjugales, comment en sortir ? »

Elle se tiendra au sein du Campus Universitaire Mazier à Saint-Brieuc (Amphi Mona Ozouf), et réunira plusieurs acteurs de cette lutte contre les violences faites aux femmes.

Ainsi, sous l'égide de Monsieur SABATIER, Président du TGI de Saint-Brieuc, qui en assurera la modération, et en présence de Madame LE HOUÉROU, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité des femmes et des hommes, la table ronde permettra de présenter les dispositifs en place pour lutter contre ce fléau, et à travers les intervenants (barreau de Saint-Brieuc, Gendarmerie Nationale, CIDFF, ADAJ...), répondre aux interrogations du public.

Ce temps d'échanges se veut être une action pour provoquer une prise de conscience de ce danger et engendrer une réaction collective, pour que la société s'empare de ce sujet, en y apportant des réponses et en manifestant non seulement son intérêt, mais aussi une solidarité.

La table ronde est ouverte à tous, et l'entrée est gratuite.

Vous trouverez en **annexe 1**, l'affiche « **Nuit du Droit** ».

Communication en période pré-électorale

Vous trouverez en **annexe 2**, une **circulaire** relative à la **communication en période pré-électorale**.

Coût moyen départemental par élève des écoles publiques pour l'année scolaire 2019-2020

Vous trouverez en **annexe 3**, le courrier de la Préfecture relatif au **coût moyen par élève des écoles publiques pour l'année scolaire 2019-2020**.

Lancement du réseau Elueslocales.fr Côtes d'Armor

Dans la continuité du travail sur la parité en politique, des conseillères départementales ont pris l'initiative d'organiser une rencontre pour constituer un réseau d'élues locales en Côtes d'Armor le 12 octobre 2019 à 10 heures au Conseil Départemental à Saint-Brieuc.

C'est un réseau qui se veut et s'affirme trans-politique destiné aux femmes qui sont engagées ou qui souhaitent s'engager dans la vie publique. Vous pouvez consulter leur site : <https://www.elueslocales.fr/>

Ce temps d'échange initié par Véronique MÉHEUST, Valérie RUMIANO, Isabelle GORÉ-CHAPEL, Delphine MARTIN et Françoise BICHON, conseillères départementales et membres du réseau, sera l'occasion de vous présenter le fonctionnement des réseaux locaux Elueslocales.fr qui sont désormais actifs dans près de 50 départements en France et d'échanger avec vous concernant les avancées en cours et à mener pour la parité en politique dans le département.

L'idée de ce réseau sera notamment de permettre un espace d'échanges sur les difficultés rencontrées dans l'exercice de vos mandats mais également d'échanger des bonnes pratiques concernant vos projets de territoire pour favoriser l'engagement des femmes pour les prochaines élections municipales. Si vous êtes candidates mais non élus, vous pouvez également venir.

Afin d'assurer au mieux la logistique de ce rendez-vous, merci de bien vouloir confirmer votre présence à l'adresse suivante : Valerie.RUMIANO@cotesdarmor.fr avant le 2 octobre.

L'objectif de ce réseau étant de permettre au plus grand nombre de se retrouver, n'hésitez, bien entendu, pas à relayer cette invitation auprès de votre réseau d'élues et à venir accompagnée.

Vous trouverez en **annexe 4**, l'**invitation**.

Dispositif des emplois réservés, mission de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)

Vous trouverez en **annexe 5**, une **information sur le dispositif des emplois réservés, mission de l'ONACVG 22** à diffuser dans le bulletin municipal de votre commune, sur un panneau d'affichage ou sur votre site internet. Cette information pourra ainsi être portée à la connaissance de vos administré(e)s.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 22

Réunion d'information « Loi transformation de la Fonction Publique, quels impacts pour l' élu employeur ? – 18 octobre 2019 - Morieux

Recrutement, mobilité, temps de travail, rémunération... la loi du 6 août entraîne des modifications conséquentes en matière RH. Le CDG en partenariat avec le CNFPT et l'AMF vous invite vendredi 18 octobre à une matinée d'information à Morieux sur l'application de la loi de transformation de la fonction publique et ses impacts sur les collectivités territoriales. Elle sera suivie l'après-midi par la présentation aux collectivités du petit marché (- 30 agents) du contrat-groupe assurance statutaire. Venez nombreux !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site du Centre de Gestion en cliquant ou recopiant le lien suivant : https://www.cdg22.fr/jcms/jcms/pinter_91467/fr/loi-transformation-de-la-fonction-publique-quels-impacts-pour-l-elu-employeur

EPIDE de LANRODEC

Afin de garantir l'information à l'ensemble des jeunes adultes en difficultés et peinant à trouver une orientation professionnelle, et de leurs familles, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir diffuser la communication ci-dessous, à l'intention de vos administrés, dans les colonnes de votre publication communale et/ou intercommunale.

N'hésitez pas à contacter l'EPIDE de Lanrodec au 02-96-32-67-11 si vous souhaitez des précisions ou pour la rédaction d'un article plus détaillé, voire d'une interview d'un de nos jeunes volontaires.

Vous avez entre 18 et 25 ans ? Vous souhaitez trouver un métier et vous insérer dans l'emploi.

L'Établissement pour l'Insertion Dans l'Emploi (EPIDE) de Lanrodec situé entre Saint-Brieuc et Guingamp propose aux jeunes un accompagnement pour construire leur avenir professionnel. Formation rémunérée avec préparation au permis de conduire, sport, parcours civique et insertion professionnelle, d'une durée moyenne de 8 mois. Vous pouvez déposer votre candidature en ligne sur notre site internet www.epide.fr (rubrique jeune / déposer ma candidature) ou contacter directement le chargé de recrutement au 02 96 32 67 15 / 06 33 83 75 12.

Possibilité de découvrir le dispositif EPIDE à l'occasion de réunion d'information collective dans nos locaux suivie d'une visite de l'établissement. L'EPIDE est un établissement public national, plus d'informations sur www.epide.fr – Lanrodec.

Maison des Femmes.22

Conférence Camille Froidevaux-Metterie – 10-10-19

Merci de diffuser l'information au sein de votre structure et dans vos réseaux sociaux ou autre

La question du corps des femmes est un enjeu essentiel pour arriver à une véritable émancipation des femmes et à une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

*La Maison des Femmes.22 en a fait son thème principal pour le 8 mars 2019 et cela a donné lieu à des animations, des réflexions et des débats très riches qui confirment l'importance de ce sujet. Nous avons donc le plaisir de vous inviter à **une conférence de Camille Froidevaux-Metterie, professeur de science politique et chargée de mission égalité-diversité à l'Université de Reims Champagne-Ardenne, autour de son livre : le corps des femmes, La bataille de l'intime, le jeudi 10 octobre à 18 h 30 au lycée Ernest Renan à Saint-Brieuc.***

*Plus d'informations sur l'affiche que vous trouverez en **annexe 6** et sur le site internet www.mdf22.fr*

Vœu du Conseil Culturel de Bretagne

*« Il est temps de mettre un terme à l'oubli
des langues et de l'Histoire de Bretagne »*

Vous trouverez en **annexe 7**, l'article du Conseil Culturel de Bretagne intitulé « **Il est temps de mettre un terme à l'oubli des langues et de l'Histoire de la Bretagne** »

Lamballe-Armor – 17-11-19

*Randonnée solidaire « Je marche, tu marches, nous marchons
contre les violences faites aux femmes »*

La 7^{ème} édition de la randonnée solidaire « **JE MARCHÉ, TU MARCHES, NOUS MARCHONS CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES** » aura lieu cette année le **DIMANCHE 17 NOVEMBRE** prochain à **LAMBALLE-ARMOR**.

À l'occasion de ce temps fort destiné à sensibiliser le grand public sur les violences faites aux femmes, plusieurs circuits seront organisés au départ du gymnase Roger Boulin à 13h30. Des animations seront proposées sur place entre 13h30 et 17h30 (participation libre).

Cette action de sensibilisation et de mobilisation s'inscrit comme chaque année dans une programmation nationale, régionale et départementale à l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux femmes.

[REAGIR PEUT TOUT CHANGER]

Vous trouverez en **annexe 8**, l'**affiche de la Randonnée solidaire**



ADIL 22

Permanence d'octobre 2019

Vous trouverez en **annexe 9**, la **liste des permanences** de l'ADIL 22 sur l'ensemble du département pour le mois d'octobre 2019.

À compter de ce mois-ci, la permanence de Lannion sera effectuée au 7 boulevard Louis Guilloux dans les nouveaux locaux du Point Info Habitat.

« L'ADIL 22 est une association d'accès au droit qui offre aux particuliers une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement. »

3 – COMMUNIQUÉ DE PRESSE NATIONAL

Réforme fiscale : les associations du bloc communal s'opposent à une nouvelle réduction de leurs ressources

A la suite de la présentation du projet de loi de finances (PLF) pour 2020, l'ensemble des associations du bloc communal* dénoncent une réduction de 250 millions d'euros par an de ressources locales, en contradiction avec l'engagement répété du gouvernement de compenser la suppression de la taxe d'habitation « à l'euro près ». Cette réduction, si elle était confirmée, impliquerait une nouvelle diminution des capacités d'actions des communes et de leurs groupements en termes d'offre de services à la population.

Pour rappel, le dégrèvement progressif de Taxe d'habitation (TH) sur 3 ans (2018 - 2020) pour 80 % des contribuables les plus modestes a été voté en loi de finances 2018 et le projet de loi de finances

pour 2020 prévoit qu'en 2023 plus aucun contribuable n'acquittera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. Ainsi comme le gouvernement l'a répété (« Les collectivités seront compensées à l'euro près »), cette réforme doit être neutre pour les budgets des communes et des EPCI.

Cependant, le PLF 2020 soumis à l'examen des parlementaires une voie bien différente et propose de ne pas appliquer la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives retenues pour l'établissement de la TH pour les locaux affectés à l'habitation principale en 2020.

Nos associations souhaitent rappeler que la revalorisation forfaitaire est de droit depuis la loi de finances pour 2017. En application de l'article 1518 bis du code général des impôts, elle correspond à l'inflation constatée (de novembre à novembre). Suspendre l'application de l'article 1518 bis comme il est figuré dans l'article 5 du PLF pour 2020 équivaut à amputer sans aucune légitimité les ressources des budgets locaux d'environ 250 millions d'euros par an.

C'est pourquoi, l'ensemble des associations du bloc communal demandent, en respect de l'engagement de compensation à l'euro près, un calcul de la compensation qui tienne pleinement compte de l'évolution des valeurs locatives.

CONTACTS PRESSE :

AMF	France Urbaine	Villes de France
Marie-Hélène GALIN 01 44 18 13 59	Franck CLAEYS 01 44 39 34 56	Bastien REGNIER 01 45 44 99 61

APVF
André ROBERT 01 45 44 00 83

AMRF
Cédric SZABO 04 72 61 77 20

4 – À NOTER SUR VOS AGENDAS

- 11 octobre 2019 :**
- **Assemblée Générale Extraordinaire**
 - **Réunion d'information** en partenariat avec le Groupement Départemental de la Gendarmerie Nationale
- accueil à partir de 9 heures, ISPAIA à Ploufragan
- 8 novembre 2019 :**
- **Assemblée Générale Extraordinaire – 2^{ème} convocation**
 - **3^{ème} Matinée de l'Égalité** en partenariat avec l'ARIC sur le thème « Élections 2020 : relevons le défi de la parité ! »
- accueil à partir de 9 heures, salle des fêtes à Tréméven
- 19 au 21 novembre 2019 :** Congrès des Maires et Présidents de Communauté de France, Porte de Versailles à Paris